



Corbeyrier, le 2 novembre 2020

MUNICIPALITÉ
DE CORBEYRIER

Au
CONSEIL COMMUNAL

1856 CORBEYRIER

Préavis no 20-07 Relatif au budget 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art.93a)
- du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art.5 & 6)

La Municipalité soumet à votre approbation le budget de fonctionnement pour l'année 2021.

Le résultat final du budget 2021 présente un déficit de Fr. 123'987.95 après amortissements, attributions aux réserves et prélèvements aux réserves.

Le résultat de la 1^{ère} projection budgétaire présentait un excédent de dépenses de Fr. 284'605.-.

Dans un premier temps, le décompte des prétentions cantonales pour la péréquation et la participation à la facture sociale a été analysé. Au vu des montants basés sur la valeur du point d'impôt 2019 de Fr. 14'592.-, une demande de réduction de la participation à la cohésion sociale a été transmise à la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes).

Des choix et des priorités ont été nécessaires pour arriver à un résultat acceptable. Des postes tels que la signalisation routière et l'éclairage public ont été revu à la baisse et certains projets ont été abandonné ou reporté comme l'analyse méthodologique de l'archivage, la réfection et l'assainissement énergétique du sous-sol du collège, l'étanchéité du toit de la chapelle, la mise en place d'une piste vita.

Le solde de déficit de ce budget est généré principalement par la péréquation horizontale soit Fr. 45'630.- de charges supplémentaires au budget 2020 et Fr. 41'600.- de moins sur de remboursements de ce même poste (solidarité et dépenses thématiques forêts et routes) ainsi que d'une augmentation de la participation à la réforme policière. Ces éléments financiers sont communiqués par le Canton et les partenaires intercommunaux pour les services sociaux, sécuritaires et scolaires.

Malgré cette situation, certains entretiens obligatoires et nécessaires sont prévus pour les bâtiments, les routes et les services des eaux et des égouts.

Le tableau ci-dessous détaille le résultat et détermine la marge d'autofinancement :

Comptes de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
résultats	- 123 987.95 CHF	- 17 053.40 CHF	- 7 786.90 CHF
Amortissements	147 206.00 CHF	149 206.00 CHF	142 329.00 CHF
Attributions aux réserves	29 776.00 CHF	25 745.00 CHF	34 935.00 CHF
Prélèvements aux réserves	- 10 000.00 CHF	- 5 000.00 CHF	- CHF
Marge d'autofinancement	42 994.05 CHF	152 897.60 CHF	169 477.10 CHF

La Municipalité a mis en application l'arrêté d'imposition accepté par le Conseil Communal dans sa séance du 24 septembre 2020 (taux 74 %).

Précisions & commentaires de la Municipalité

Budget de fonctionnement

Autorités

1 ADMINISTRATION GENERALE

Autorités

10

11 2021 est une année d'élections communales qui vont générer des frais supplémentaires estimés à Fr. 6'500.-.

Administration

11

11.319

La participation de Fr. 4'380.- à l'Association de promotion économique et développement régional « AIGLEREGION » a été maintenue. Cette organisation s'est renouvelée et a convaincu la Municipalité des atouts potentiels de leurs services. A cela s'ajoute la cotisation de l'Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut soit Fr. 8.- par habitant ainsi que les cotisations de l'Union des communes vaudoise et de l'Association des communes vaudoises.

11.351.1

La participation communale pour le financement des lignes de transport du trafic régional découle des articles 14 à 16 de la Loi cantonale sur la Mobilité des Transports Publics LMTP (poste 11.351.1). La part totale annuelle des communes pour le bassin du Chablais se montera à Fr. 4'477'039.75 dont Fr. 19'311.95 pour Corbeyrier.

15

15.351

Conformément à la Loi sur les écoles de musique, une contribution annuelle de Fr. 9.50 par habitant est versée selon l'article 1 du décret du 26 juin 2018.

2 FINANCES

21 Impôts

L'Administration cantonale des impôts (ACI) selon les paramètres cantonaux, préconise une majoration de 1 % pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune. L'estimation des rentrées fiscales a été basée sur le bouclement provisoire des impôts au 30.09.2020 avec mise en application du taux d'imposition fixé à 74 %. Au vu de la situation sanitaire liée au COVID, les rentrées fiscales seront soumises à la conjoncture économique négative qui en découle. Ce qui engendrera certainement une baisse du rendement d'impôt sur le revenu des personnes physiques. Ce chiffre, base de la taxation subit déjà une diminution régulière due en partie aux modifications de l'enveloppe des contribuables.

Comme chaque année, les impôts conjoncturels, droits de mutation, impôt sur les successions et donations et impôt sur les gains immobiliers ont été budgétés avec prudence.

22 Péréquation

22.352

22.452

Le service des communes établi le budget estimatif de la péréquation financière, de la facture sociale et de la participation à la réforme policière sur le dernier exercice comptable bouclé soit 2019. Pour rappel le résultat fiscal 2019 avait bénéficié d'impôts extraordinaire, taxations antérieures, prestations en capitaux et impôts aléatoires non budgétés. La base de calcul des participations communales est la valeur du point d'impôt de cet exercice soit Fr. 14'592.-.

La commission paritaire composée de représentants de l'Etat et des communes a validé le détail des calculs des acomptes 2021 le 9 octobre 2020.

Budget 2021 de péréquation directe basée sur les comptes 2019 :

22.352.0	Charge d'alimentation du fond 19.65 pt	Fr.	286'709
22.452.0	Retour du fond de Péréquation	Fr.	- 174'043

Montant à charge	:	Fr.	112'666
------------------	---	-----	---------

Dépenses thématiques estimées en faveur de la Commune :

31.452.0	Forêts	Fr.	-8'756
43.452.0	Routes	Fr.	-127'207
	Total	Fr.	-135'963

Résultat net du budget de la Péréquation 2021	Fr.	-23'297
Résultat net du budget de la Péréquation 2020	Fr.	-111'703
Résultat net de la Péréquation 2019 dcpte final	Fr.	-33'337

Le relevé des emprunts en début d'exercice sera de Fr. 4'024'846.- auxquels s'ajouteront les crédits d'investissements en cours de réalisation validés par le Conseil communal pour un montant total de Fr. 412'400.-.

PM 20-03	EU-EC Ch. du Moulin	185'000.-
PM 16-18	PGA Plan général d'affectation	125'000.-
PM 14-08	AF réfection des chemins Chalouge et Luan	62'400.-
PM 20-04	Signalisation routière	40'000.-

Le montant total des crédits bancaires à la fin de la législature devrait s'élever à Fr. 4'437'246.- selon l'avancement des projets.

Fr. 4'800'000.- est le plafond d'endettement fixé en début de législature.

Cette situation devient sensible en cas d'importants travaux d'urgence même si la dette est amortie annuellement de Fr. 150'260.- et que les taux d'intérêts sont favorables (taux moyen actuel 1.105 %).

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Vignes

33 La réfection du toit du cabanon des vignes de Plan d'Essert n'ayant pu être effectuée en 2020, elle est reportée en 2021. Ces travaux seront plus importants que la première estimation et sont devisés dans une fourchette de Fr. 13'000.- à Fr. 18'000.-. Ils seront financés en partie par la reprise de la réserve de Fr. 10'000.-.

Bâtiment

341 Immeuble de la Diligence

Suite au contrôle périodique des installations électriques exigé par Romande Energie SA, des travaux de remises en conformité sont nécessaires dans le bâtiment de la Diligence pour un montant devisé à Fr. 19'000.-.

Suite à la vente de la Fourmi et au morcellement de la parcelle, un mur devra être construit dans le sous-sol du bâtiment de la Diligence afin de délimiter les accès de chacun des propriétaires.

342 Immeuble des Dents-du-Midi

Le préavis municipal pour des travaux d'isolation thermique et d'assainissement de ce bâtiment qui devait être soumis au Conseil communal a pris un peu de retard et sera présenté en mars 2021. Ce projet bénéficiera de subventions et de la reprise des réserves liées à ce bâtiment (Fr. 186'000.-).

Actuellement, deux appartements sont vacants au 2^{ème} étage. Des travaux de réfections et renouvellement des installations sont nécessaires dans le studio qui va reprendre sa configuration d'origine soit un deux pièces de 53 m³. Un montant de Fr. 20'000.- a été budgété dans ce sens.

351 Bâtiment administratif

Les travaux d'entretien de la partie sous-sol du collège sont reportés une nouvelle fois en espérant une embellie des finances communales tout comme la réhabilitation de la cloche du collège souhaitée par le Conseil communal.

4 TRAVAUX

43 Routes

43.311

Le projet de silo à sel tel que présenté dans le budget 2020 a été gelé pour le moment au profit d'une prise en charge plus étendue du déneigement et du salage des routes par l'entreprise Boven Sàrl. Toutefois afin de faciliter le remplissage de la saleuse à neige, il est prévu l'acquisition d'un transpalette style gerbeur à grande levée pour un coût de Fr. 2'300.-

43.314.0

Des entretiens tels que fissures, goudronnages d'appoint et réfections de grilles de routes devraient être effectués sur divers tronçons des routes communales en sus des frais fixes annuels.

43.314.1

Le coût annuel de l'abonnement de maintenance de l'éclairage public est fixé à Fr. 2'300.-. Le renouvellement des points lumineux est reporté pour cette année.

46 Réseaux d'égouts et d'épuration

46.352

Selon le plan de financement 2020-2026 de la nouvelle STEP régionale, le montant de la participation communale pour 2021 sera de Fr. 4'994.-. La mise en service est prévue pour 2023.

46.434

Comme précisé dans le précédent budget, les taxes égouts-épuration actuelles limitent la progression des investissements nécessaires à la mise en conformité des installations communales ainsi que la couverture des frais annuels de fonctionnement. Une augmentation de ces taxes s'avère nécessaire. Selon le tarif annuel annexé au présent préavis, cette augmentation est répartie comme suit :

Taxe fixe annuelle égouts :	+ 20.- par bâtiment raccordé (gain Fr. 4'800.-)
Taxe fixe annuelle épuration :	+ 10.- par bâtiment raccordé (gain Fr. 2'400.-)

La limite des plafonds fixés aux articles 44 et 45 du règlement communal n'est pas encore atteinte.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecole

La gestion du service de l'enseignement primaire et secondaire fait état d'un effectif prévisible de 52 élèves qui seront répartis sur les trois sites de l'établissement scolaire d'Aigle-Corbeyrier-Yvorne.

51.366

Ces trente dernières années, la classe de Corbeyrier a pu bénéficier d'un cours hebdomadaire de natation à la piscine d'Ollon, dans le cadre de l'enseignement sportif faute de salle de gym à Corbeyrier. En juin dernier, la Direction des écoles a pris la décision de supprimer cette discipline. Ce poste bénéfice ainsi d'une diminution des frais de transports de Fr. 9'000.-.

Le montant inscrit dans ce compte soit Fr. 6'900.- correspond à la prise en charge du transport par bus postal des élèves de primaire scolarisés à Yvorne (5^e et 6^e) et à Aigle (4^e et 5^e)

52.366

Le coût des frais de transport par bus postal des élèves de secondaire scolarisés à Aigle (7^e à 11^e) soit 24 élèves sera de Fr. 16'500.-.

6 POLICE

Police

Jusqu'en 2022 la participation financière des communes sera indexée de 1.5 % par année conformément au Protocole d'accord signé en 2013. Le montant à la charge de la commune de Corbeyrier pour l'année 2021 s'élèvera donc Fr. 45'670.-.

Protection civile

Le coût par habitant pris en compte pour le budget 2021 a été fixé par l'Assemblée régionale de l'ORPC à Fr. 17'78.

7 SECURITE SOCIALE

72.351

Participation à la cohésion sociale (PCS) anciennement Facture sociale

Le montant total de la facture sociale à charge des communes, tel que présenté dans le projet de budget de l'Etat de Vaud pour l'année 2021 s'élève à Fr. 815'872'100.-

Les régimes sociaux composant la cohésion sociale sont au nombre de six :

- prestations complémentaires à domicile et hébergement
- subsides pour assurance-maladie
- revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage
- subventions et aides aux personnes handicapées
- prestations pour la famille et autres prestations sociales
- bourses d'études et d'apprentissage.

Détail du budget de la participation à la cohésion sociale 2021

	Budget 2021	Budget 2020
	Base comptes 2019	Base comptes 2018
Population	437	438
Taux d'imposition	74	70
Valeur du point impôt	14 592.00 CHF	11 886.00 CHF
Prélèvement conjoncturels	95 422.00 CHF	36 040.00 CHF
Montant à charge - 15.33 pt.	223 734.00 CHF	183 088.00 CHF
Montant total de la participation	319 156.00 CHF	219 128.00 CHF

Au vu des recettes fiscales favorables des comptes 2019 qui ont généré une valeur du point d'impôt de Fr. 14'592.- base de ces estimations, une demande de révision provisoire de la charge de la participation à la cohésion sociale a été transmise à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Un montant total de Fr. 220'000.- en adéquation avec le budget 2020 a été proposé à leur approbation.

72.352

Accueil de jour des enfants (AJE)

La charge par habitant 2021 est de Fr. 94.62 (2020 : Fr. 116.95).

La répartition du déficit de fonctionnement entre les communes se divise comme suit :

- 1) Contribution socle par habitant : 30 % du déficit
Corbeyrier = 22'273.44
- 2) Contribution en fonction de la consommation :
70% du déficit
Corbeyrier : = 19'073.78

Montant total de la participation communale provisoire : **41'347.22**

Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Le montant de la répartition des coûts des Agences d'assurances sociales intercommunales se monte à Fr. 1'353'100.00 réparti sur 50'722 habitants. Le coût par habitant sera de Fr. 26.68 pour 2021 (Fr. 27.45 pour 2020).

81

81.315.0

Les frais d'installation et de mise en service de la nouvelle station de pompage par l'entreprise A. Pilet SA est prévue début 2021. Cette installation sera connectée afin de transmettre des alarmes de contrôles journaliers du débit des sources de Luan.

81.318.0

Un mandat a été donné au Service intercommunal de gestion des eaux SIGE à Vevey pour les analyses d'autocontrôle de l'eau potable de la commune.

81.318.3

La transmission des données et des alarmes de contrôle du service des eaux va nécessiter l'installation d'une connexion ADSL qui engendrera un abonnement de téléphonie supplémentaire.

81.435

Facturation des redevances et de la consommation d'eau :

Volumes et tarifs :

			Tarif	
Taxe de base par unité de logement	320	unités	125.00 CHF	unité
Location des compteurs	161	pces	20.- / 32.- CHF	selon diamètre
Vente d'eau via compteurs	21000	m3	0.70 CHF	m3
Vente d'eau au forfait	9000	m3	0.80 CHF	m3

Le tarif des taxes annuelles et de consommation est reporté sans modifications.

En cas de nouveaux projets d'investissement dans ce dicastère, une révision des taxes serait nécessaire pour respecter l'autofinancement de ce poste.

Budget d'investissements

Investissements validés par le Conseil communal à réaliser ou en cours de réalisation

46.501.9	PM 20-03	EU-EC Ch. du Moulin
41.501.1	PM 16-18	PGA Plan général d'affectation
43.501.1	PM 14-08	AF réfection des chemins Chalouge et Luan
43.503.6	PM 20-04	Signalisation routière

Projet

342.503.1	Dents-du-Midi – assainissement énergétique
-----------	--

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

VU Le préavis municipal no 20 - 07 relatif au budget de fonctionnement 2021 et de ses annexes.

OUÏ Le rapport de la Commission de gestion-finances

CONSIDERANT Que cet objet a été porté à l'ordre du jour

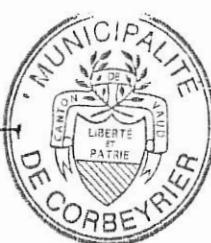
Décide

1. D'adopter le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2021 tel que présenté par la Municipalité
2. De valider l'annexe au budget « tarif des taxes en vigueur 2021 »

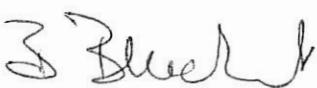
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


M. Tschumi



La Secrétaire a.i. :


B. Beuchat

Annexes :

- Budget 2021 par ordre administratif
- Budget d'investissement 2021 par ordre administratif
- Résumé du budget 2021 par nature
- Tarif des taxes annuelles en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021
- Formulaire du Département des institutions et de la sécurité